

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2019

LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1548)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 699

présenté par
Mme Avia

ARTICLE 56

Après l'alinéa 19, insérer l'alinéa suivant :

« VII *bis* A. – Le ID de l'article 50 entre en vigueur le premier jour du troisième mois suivant la publication de la présente loi. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

amendement de coordination.